CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient réglés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80, les agens pour navires, les navires et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par les passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., seront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DÉDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et d'habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

BATEAU DE PASSAGE.
Pour Mayville, Cincinnati et Louisville et tous les ports intermédiaires.
Le steamer RIENZI, capitaine A. Q. Rennett, partira pour les ports ci-dessus, Mercredi, 31 du courant à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
23 jan No. 26, rue Gravier.

BATEAU DE PASSAGE.
Pour Louisville, et tous les ports intermédiaires.
Le steamer GEN. BROWN capitaine F. Carter, partira pour les ports ci-dessus, le 30 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue du Canal, ou à
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
24 jan No. 26, rue Gravier.

Pour Bridge port, Ams [illegible] (Big Black River) Grand Gulf, Rodney et Natchez.
Le steamer CUMANCHE, capitaine S. P. Quown, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira Mercredi 31 du courant, à 4 heures. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
COMSTOCK, HYDE & Co.
24 jan No. 18, rue Poydras.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera [illegible] commencement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah les mercredis, à la même heure.
J. B. COLLA, Agent.

PAQUEBOT POUR YAZOO.
Pour Tohula, Manchester [Yazoo] Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.
Le steamer BRIDGE WATER, capitaine W. H. Wright, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira Mardi, 30 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au wharf de la rue Gravier ou à
COMSTOCK, HYDE & Co.
No 18 rue Poydras.
N. B. Le Bridge Water, prendra aussi du frêt pour le débarquement de William Grenada Troy, et tous les lieux de débarquement, sur Gello Busha River; si [illegible] effet un canot.

Pour Florence, Tuscumbia et tous les Ports Intermédiaires.
Le steamer PENNSYLVANIAN, capitaine Payne, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue de la Douane, ou à
FORSYTH & LIMERICK,
27 jan 135, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.
Le steamer MAJESTIC, de marche supérieure, capitaine Hunt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
24 jan No. 26, rue Gravier.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Le steamer CHANCELLOR, capitaine Boudous, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, au bout de la rue Poydras ou à
FORSYTH & LIMERICK,
jan 135, rue des Magasins.

POUR BATON ROUGE.
Et tous les ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Galenian, capitaine Esnault, fera le trajet entre ces port et les lieux [illegible] fois, chaque semaine. Il est assuré comme les premiers bateaux engagés dans la navigation du fleuve et prendra du frêt comme de coutume aux plus bas prix. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
F. JOURDAN,
rue Front Levee No. 7

LE STEAMER REMORQUEUR CONDAR CAPITAINE EDMUND GRAY.
Ce steamer entreprendra la remorque des bâtimens de toute dimension, de ce port aux Natchez, Rodney, Grand-Gulf, Vicksburg, ou à la Balise; il fera régulièrement le trajet entre ce port et Vicksburg, excepté lorsqu'il aura été engagé à touer au bas du fleuve. Ce steamer a été construit expressément pour remorquer les navires, et a été employé à remorquer les gros bateaux sur la rivière de l'Ohio. S'adresser au capitaine à bord ou à
FRANCIS TURNER & Co.
Rue Poydras, No. 34
N. B. L'ardoise du CONDAR est placé au magasin de Palmer & Johnsons, No. 250, rue de la Vieille Levée. 18 jan—1m.

PAQUEBOTS HEBDOMADAIRES POUR LAFOURCHE
Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Mariner, capitaine Chauvin, fera chaque semaine [illegible] régulier entre ce port et La Fourche intérieure [illegible] beaux intermédiaires. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
F. JOURDAN.
Le bateau à vapeur étanche et bien connu Heve, capt. Moore, fera aussi constamment le trajet entre ce port, Lafourche intérieure et tous les lieux intermédiaires. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
F. JOURDAN,
rue Front Levee No. 7

POUR LE BAYOU SARA.
Deux fois par semaine —Paquebot de la Malle.
Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Thos Clark, partira pour le port susdit, tous les Mercredis et Samedis, à 8 heures du matin, débarquant la malle au Bonnet Carré, à la Poste de Bringier, Donaldsonville, Nouvelle-Rivière, Bayou Goula, à la Poste d'Iberville, Plaquemine, Manchac, Baton-Rouge, Port-Hudson, Pointe-Coupée et Bayou-Sarah, et partira de Bayou-Sarah tous les jeudis et dimanches, à 4 heures de l'après-midi, s'arrêtant à chaque poste pour reprendre la malle.
N. B. Tout le frêt débarqué devant les habitations, sera aux risques des propriétaires, et devra être payé par l'embarqueur, et le consignataire n'est pas [illegible] 12 jan—a

LIGNES DE PAQUEBOT ENTRE CHARLESTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.
CETTE ligne de paquebots consiste en quatre navires, de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et du port d'environ 200 tonneaux, avec de beaux emménagemens pour les passagers.
Ces paquebots sont commandés par des capitaines très-expérimentés dans la navigation, qui y porteront toutes sortes d'attention et feront de leur mieux pour satisfaire les chargeurs. Ils seront remorqués tant en descendant qu'en montant le fleuve, et partiront de la Nouvelle-Orléans avant ou les 1er et 15me jour de chaque mois. Les navires suivans composent la ligne savoir:
BRICK ARABIAN, Capt. C. Gardiner.
BRICK CHARMAN, Capt. J. Thompson.
BRICK ALMENA, Capt. J. Doane
BARQUE ROGER WILLIAMS Capt. J. Ahlers.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. A. BARRELLI & Co.
Rue de la Commune no. 61.
Nouvelle Orléans.
ou à M. C. MORDECAI DENDUE RUNGE, à Charleston.

Nouvelle ligne de paquebots pour New-York.
LE jour de départ est fixe, pour toute la saison, au Lundi, de quinzaine en quinzaine, que le navire soit chargé en plein ou sur lest.

Navire Orleans	capt. S. Sears,	599	tonneaux	27 nov	
" Alabama	" C. C. Berry,	474	"	11 déc	
" Arkansas	" E. J. Dennis	627	"	25 "	
" Saratoga	" W. Hathaway	542	"	8 janv.	
" Nashville	" D. Jackson,	540	"	22 "	
" Kentucky	" J. Bunker,	629	"	5 févr	

Ces navires sont tous de 1ère classe, doublés et chevillés en cuivre; construits à New-York pour ce service, ils ne calent que peu d'eau et passent la barre sans être retenus. Des capitaines ont tous, une grande expérience de la mer et les navires sont remorqués soit en descendant soit en remontant le fleuve. Les emménagemens sont fort beaux et les provisions abondantes. Le prix du passage à la chambre est de $90 sans y comprendre vins ou liqueurs. Il n'est loisible aux officiers du bâtiment ou à l'équipage aucune liqueur ou boisson spiritueuse. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
FRANKLIN AMES & Co.
No. 48 rue du Camp.
N. B. Les bâtimens ne sont point responsables de la casse des verreries, poteries, marbres ou granit; de la rouille du fer ou de l'acier, ni de la perte de tout paquet ou ballot, à moins qu'un connaissement en règle n'ait été signé par les agents. 11 nov—

Pour Tuscumbia, Florence, et tous les ports intermédiaires de la rivière de Tennessee.
Le steamer Pennsylvania, [illegible] Thos. Payne, [illegible] tendu, et partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour frêt, s'adresser à
FORSYTH & LIMERICK,
23 jan 135, rue des Magasins.

POUR CINCINNATI.
Le steamer HENRY CLAY, capitaine John A. Hotten, partira pour le port ci-dessus, et les endroits intermédiaires. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au wharf de la rue Poydras, ou à COMSTOCK, HYDE & Co.
23 jan No. 18, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier RIGA, classé A 1, capitaine Smith, ayant besoin de 200 balles de coton, pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE.
25 jan 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.
Le navire fin voilier, HAVRE, classé A 1 capitaine Mc Known, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE,
23 jan 93, rue de la Commune.

A VENDRE.
Une barge de Daniel Lambert, neuve et d'environ 100 tonneaux, amarée vis-à-vis la rue St. Joseph, à vendre par
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
23 jan No. 26, rue Gravier.

POUR NEW-YORK.
Le brick Ocelon, classé A 1, capit. Fawlers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, pour prendre la valeur de 100 barils. Pour frêt desquels ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
23 jan 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.
Le navire Annawan, A 1, capitaine Tooker, désire 150 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
23 jan 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf et supérieur, JOHN HOLLAND, capitaine Richard Robinson, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE,
24 jan 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier SYLVANUS JENKINS, capitaine Barker, partira sous peu. Pour frêt de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE.
22 jan No 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire supérieur, CALEDONIA, capitaine Cammett, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de son frêt, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
22 jan No 93, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—NOUVELLE LIGNE.
Paquebot régulier, pour Lundi 5 février.
Le navire KENTUCKY, capitaine Bunker, partira positivement pour le port ci-dessus chargé ou non. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à
FRANKLIN, AMES & Co.
23 jan No. 48, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.
La barque Dromo, de marche supérieure, capitaine Higgens, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE.
16 janv rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL.
Le navire Rowland, capitaine Dix, prendra 200 balles pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles ou pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE.
16 janv. rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier Levant, capitaine Bartlett, partira sous peu. Pour frêt de 150 à 200 balles de coton, s'adresser à
LEVI H. GALE,
17 janv rue de la Commune No. 93

ON DEMANDE A FRETER.
Un navire d'environ 200 tonneaux pour aller à Sisal, et devant être chargé de chaux pour New-York. S'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co.
15 jan No. 88 rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.
La barque CITIZEN, capitaine Thorpe, peut prendre 200 balles de coton, pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
10 jan No. 93, rue de la Commune.

LOMBARD & Co.
Lignes de paquebots entre la Nouvelle Orléans et Boston.
Le navire BOMBAY, classé A. 1, capitaine Humphries, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu ou le 1er du mois prochain. Pour le reste de son chargement et pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à H. BARRELLI & Co.
15 jan No. 61, rue de la Commune.

POUR ALEXANDRIE D. C.
Le brick ESTHER, classé A. 1, fin voilier, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à H. BARRELLI & Co.
15 jan No. 61, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.
Le navire RIALTO, capitaine Holmes, ayant de beaux emmenagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
15 jan 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ENGLAND, classé A. 1, capitaine Swantoun, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE
13 jan 93, rue de la Commune.

POUR SAVANNAH—Le brick WARRIOR, capitaine Stetson, ayant la majeure partie de son chargement engagé sera de suite expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD & SIMMONS,
13 jan 22, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL.—Le navire WALTER, classé A 1, capitaine Faulk, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
13 jan 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Le beau brick KANHAVA, capitaine Chas. Welsh, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord partira sous peu pour le dit port. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
12 jan J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LA MOBILE.
La goëlette WM. E. JESTER, capitaine Fentress, est maintenant prête à recevoir son chargement. Pour frêt, s'adresser à bord, vis-à-vis de la rue Jefferson, ou à
J. W. ZACHARIE & Co.
18 jan No. 88, rue de la Douane.

POUR GLASCOW.
La barque CAMBRIDGE, tirant peu d'eau capitaine Tay, partira sous peu, pour le port ci-dessus. Pour frêt d'environ 140 balles, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
18 jan 14, rue Bienville.

POUR LA HAVANE.
Le brick hermaphrodite NINFA, capitaine Carran, partira pour le port ci-dessus le 19 du courant. Pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins rouges, ou à J. ROBERT & Co.
18 jan 47, rue Bienville.

POUR MATAGORDA.
Par la voie du Fleuve.
La goëlette CUMANCHE, fine voilière, et faisant régulièrement les voyages, capitaine Breault, ayant les trois quarts de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine, ou à
GODFREY, BLOSSMAN & Co.
12 jan 38, rue du Camp.

A FRETER—Le brick BRAZIL, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Walker, du port de 700 barils, tirant peu d'eau, bien calculé pour être armé. Pour les renseignemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. W. ZACHARIE & Co,
12 jan 88, rue de la Douane.

A VENDRE.
La goëlette LADY HOPE, du port de 87 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, est offerte en vente à un prix raisonnable. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à bord, à l'autre rive du fleuve, ou à KOHN, DARON & CO.
11 janv No. 28, rue Bienville.

POUR ANANHUAC, HARRISBURG & HOUSTON.
La goëlette H. BYLEGER ne tirant que peu d'eau peut encore recevoir environ 50 barils. Pour ce frêt ou passage, s'adresser à bord, près du bas, ou à
JOHN G. ROWLAND.
6 jan 47, Vieille Levée

POUR LA HAVANE.
La goëlette fine voilière MOGUL, capitaine Webster, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira immédiatement pour le dit port. S'adresser pour balance de frêt et passage, au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à
6 jan J. PRATS & FILS.

POUR LIVERPOOL.—La barque DIANTHE, classé A 1, capitaine Willams, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
26 jan 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe, OLYMPIA, capit. Gray, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à
22 jan—6 F. PERRET.

POUR LA VERA-CRUZ.
LA goëlette LEVIN JONES, capitaine Willams, ayant une grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à bord ou à ALFRED WALLEY,
23 jan—4 56, rue Gravier.

POUR LIVERPOOL—Le navire PROVIDENCE, capitaine Pierce, désire 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles, ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 jan 14 rue Bienville.

POUR LA HAVANE.
LE brick fin voilier RINGLEADER, capitaine Hoffman, partira incessamment. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
20 jan R. GRONING & Co.

POUR ST. JOSEPH—Floride.
La belle goëlette Mirror, capitaine Drummond, partira sous peu, pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
KIDDER & READ.
20 janv rue Poydras No. 21

POUR TAMPICO.
Le brick paquebot Æ, capitaine Driscol, construit expressément pour cette navigation, et ayant de bons emménagemens, partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse ou à J. W. ZACHARIE & Co.
19 janv rue de la Douane No. 88

ON DEMANDE A FRETER—Deux navires d'environ 250 tonneaux, pour se rendre à Laguiera pour être chargés de bois de teinture pour New York. S'adresser à
26 jan J. W. ZACHARIE & C.

POUR CHARLESTON.
Le brick ESTHER, fin voilier, capitaine Hussey, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans le courant de cette semaine. Pour le reste du frêt ou pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
24 jan J. A. BARRELLI et Co.
61, rue de la Commune

LOMBARD & CO.
Lignes de paquebots entre Boston et la Nouvelle-Orléans.
CETTE nouvelle ligne de paquebot, a été expressément bâtie pour faire des voyages entre les ports ci-dessus; ils ne tirent que très peu d'eau, et offrent tous les agrémens désirables aux passagers, cette ligne est composée des navires qui suivent:

CHEROKEE,	445 tonneau.	Capt. J. Harding.
CAROLINE,	400 do.	Capt. [illegible]
CHARLESTON,	375 do.	Capt. [illegible]
COLUMBIANA,	625 do.	Capt. [illegible]
SEAMAN,	240 do.	Capt. J. [illegible]
BAMBAY,	615 do	Capt. D. Humphrey.

Les navires ci-dessus mentionnés sont tous neufs doublés et chevillés en cuivre, ils sont commandés par des capitaines d'une longue expérience, ils ont de beaux emménagemens, avec des chambres séparées pour les dames, toute l'attention nécessaire sera prise aux passagers, et les vivres les plus délicats seront toujours choisis.
Ces paquebots seront toujours remorqués soit en descendant soit en remontant le Mississipi, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ, et s'il advenait quelque retard dans leur arrivée, d'autres navires aussi bons, seront immédiatement mis à leur place.
On sollicite le patronage du public, et les agens s'engagent de satisfaire autant qu'il leur sera possible tous les chargeurs qui recevront ou qui enverront des marchandises par cette ligne. Les prix seront des plus modérés, et des avances seront faites sur les marchandises embarquées si on le demande.
Ces navires partiront tous les 1er et 15me jour de chaque mois. Pour frêt ou passage, s'adresser aux agens.
J. A. BARRELLI & Co.,
61, rue de la Commune.
N. B. Des avances sont faites sur les consignations à Mrs. A. C. LOMBARD & Co., agents à Boston. 25 jan

POUR PHILADELPHIE—Hands line.
Premier navire—Le brick paquebot SWAN, capitaine Ames, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira Mardi prochain, 30 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord au capitaine, vis-à-vis le marché aux légumes. JAMES D. DENEGRE,
29 jan 16, rue de la Douane.
N. B. La Joséphine succédera le Swan, dans la ligne, et partira le 5 février 1838.

POUR PHILADELPHIE.
Hands ligne.
Paquebot du 5 février.
La barque Joséphine, paquebot régulier, capitaine Johnson, partira comme il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE,
29 jan 16, rue de la Douane.
N. B. Le Wm. Henry, succédera à la Joséphine, et partira sous peu. Le frêt se paie comme par le passé, d'avance, sur les marchandises de cette ligne.

POUR PHILADELPHIE
Hands Line.
Le brick paquebot Wm. HENRY, capitaine Morrelle, succédera dans la ligne à la Joséphine, et partira aussitôt après le départ du navire mentionné. S'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la maison rouge ou à
JAMES D. DENEGRE,
29 jan No. 16, rue de la Douane.

Le navire paquebot régulier, OHIO, succédera au brick Wm. Henry, et tous les navires de cette ligne, seront remorqués en descendant et remontant le Mississipi, ainsi que dans la Delaware.
29 jan

POUR PHILADELPHIE.
Hands Line
Devant partir après le Wm Henry
Le navire paquebot régulier OHIO, capitaine John Garvin, partira pour le dit port à l'époque régulière. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine Garvin à bord, vis-à-vis l'hôtel des monnaies ou à JAMES D. DENEGRE,
29 jan No. 16 rue de la Douane.

Le navire ELLA HAND, succédera au navire Ohio. Le frêt se paie d'avance, comme ci-devant. JAMES D. DENEGRE,
29 jan No. 16, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ELIZA & ABBEY, fin voilier, capitaine Wade, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, S'adresser à
J. A. BARRELLI & Co.
29 jan 61, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le brick fin voilier CAUCASSIAN, capitaine Gratton, partira sous peu. Pour le reste de son frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
29 jan 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur et fin voilier, MOSCOW, capitaine, Neuburg, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
29 jan 93, rue Commune.

POUR LA HAVANE—La goëlette française BUSTAMENTE, capitaine Biernés, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
A. CAPDEVIELLE & Co.,
29 jan 19, rue Toulouse.

POUR BOSTON.
La barque HELLESPONT, capitaine Larrabee, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
27 jan 93, rue de la Commune.

POUR GALVESTON.
La goëlette UNION, capitaine Ledgely, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la presse à coton ou à J. W. ZACHARIE & Co.
27 jan No. 88, rue de la Douane.

POUR BOSTON.
Le brick CORINTHIAN, capitaine Haynes, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
27 jan 93, rue de la Commune.

POUR TAMPICO.
Le brick COMET, fin voilier doublé et chevillé en cuivre, capitaine Henry Dickinson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au haut de la rue Toulouse, ou à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
27 jan No. 27, rue Toulouse.

POUR LA HAVANE.
La barque OPHIR, fine voilière, doublée en cuivre, capitaine Butlingham, partira le 1er. de février, ayant les deux tiers de son chargement engagé. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à E. & J. ANDREWS,
27 jan 32, rue Gravier.

POUR LE HAVRE.—Le navire français fin voilier, PAULINE, capitaine Gamain, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera promptement expédié. Pour frêt de 250 balles coton ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. QUERTIER & ALBERT,
17 jan 26, rue St. Louis.

A VENDRE.
La goëlette GENERAL DEKALB, du port de 70 tonneaux, construite dans le New-Jersey en 1830, avec de bons matériaux; elle tire 5 pieds et demie, étant chargée et porte environ 700 barils ou 130 boucauds de sucre. Elle vient d'être réparée en plein et est bien pourvue de tout, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, en face de la ville, ou au No. 47, Vieille Levée. J. G. ROWLAND. 16 jan

POUR SAVANNAH.
La goëlette ELIZA HAND, capitaine Briggs, ayant la moitié de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu, pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt, ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St-Pierre, ou à
WOOD & SIMMONS,
24 jan 22, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL.
La barque STATIRA, classée A 1, capitaine Montgomery, partira sous peu. Pour frêt de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
21 jan No. 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier PERUVIAN, cap. Spear, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
L. H. GALE,
18 jan 93, rue de la Commune.

LE SOUSSIGNE OFFRE A VENDRE
3 Voitures de seconde main en très bon état,
2 paires de beaux Chevaux acclimatés,
100 caisses kirsch de la Forêt Noire, 1ère qualité,
1,500 paniers Champagne, 1ère qualité, 1ère marque,
450 boucauts sucre,
20,000 gallons melasse.
14 Terrains bien situés, rive droite du fleuve, ville McDonough;
12 do do ville Duvergé;
Divers Terrains dans la ville et dans les faubourgs de la Nouvelle-Orléans;
Fonds à placer sur billets ou sur hypothèque.
CH. DIDION, courtier,
Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti.
11 jan—1m

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.
UNE jolie Maison de résidence, construite depuis environ 18 mois, avec cour, une cuisine haute et toutes les dépendances, située rue des Champs-Elysées, entre les rues Amour et Bons Enfans; le terrain mesurant 28 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 110 pieds de profondeur.
Un autre Terrain, rue de la Levée, faubourg Marigny, entre les rues Espagne et Mandeville, mesurant 54 pieds de face à la Levée, sur environ 130 de profondeur, avec Maison, cuisine, etc.
Trois négresses domestiques de choix.
Un nègre bon jardinier—S'adresser à
DIDION, courtier,
18 jan Pass. de la Bourse, entre St-Louis et Conti

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, et offrent à vendre (articles de printems)
3 caisses mouchoirs imitation batiste brodés et imprimés.
2 do jaconats do batiste.
6 do mousselines suisse, pour robe de bal et de ville, moustiquaires et rideaux.
1 do indiennes fond rouge pour meubles et rideaux, convenables pour le Mexique.
4 do guinghams quadrillés en couleurs, mouchoirs imprimés, et un assortiment de cravattes et jaconat imprimés.
1 do rideaux riches pour salons, couvertures de lit avec broderies en couleurs.
400 caisses cerises à l'eau-de-vie de la maison Aubert de Paris.
80 do vin de Bordeaux, fins.
100 meules fromage de Gruyère, 1re qualité, à vendre et livrer par le navire la Fortune du Havre.
E. X. COIGNON & Co.,
22 jan Rue Conti, No 44.

AVIS IMPORTANT.
LE soussigné offre à vendre,
Trois terrains face à la rue Tchapitoulas presqu'en face de la halle du faubourg Ste. Marie.
Un autre rue Bourgogne près la rue Conti.
Un do rue St. Louis
Deux do rue Bienville entre les rues Villeré et Robertson.
Quatre do rue Conti.
Trente terrains très bien situés dans le nouveau faubourg Washington.
Neuf maisons dans le carré de la ville dans les quartiers les plus commerçants.
Ces neuf maisons offrent un avantage certain aux spéculateurs en achetant dans un moment où une si grande dépréciation pèse sur les propriétés, on [illegible] par la grande valeur que les établissemens devront acquérir incessamment.
S'adresser à DIDION courtier,
passage de la Bourse entre
22 jan—16 St. Louis et Conti.

BEURRE—103 barillets beurre, en débarquement de la barque Cossack, de Philadelphie, et à vendre par WOOD & SIMMONS,
24 jan No 22, rue Poydras.

CHARBON DE PHILADELPHIE—75 tonneaux mis en boucauts, à vendre par
24 jan WOOD & SIMMONS.

CIGARRES—300 milliers cigarres de différentes marques, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO.
15 jan 68, rue St. Louis.

ETAT DE LA LOUISIANE.
TREIZIEME LEGISLATURE—SECONDE SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

Mardi, 23 janvier 1838.
Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.
Membres présents:
Messrs. Chs. Derbigny, président, Armant, Ducros, Hoa, Lewis, Bossier, Dupré, Johnson, Olivier, Briscoe, Garcia, Labauve, Scott et Winn.
Le sénat a reçu un message écrit du Gouverneur par M. E. Forstal, son secrétaire intime.
Sur motion de M. Labauve, le sénat a pris en considération le bill pour amender un acte intitulé "acte pour déterminer les limites de la Paroisse de la Pointe Coupée; et à donner son concours aux amendements de la Chambre, aux amendemens du sénat, et le secrétaire a rapporté le dit bill à la Chambre.
Le secrétaire a aussi informé la Chambre, que le sénat avait donné son concours aux bills suivans:
"Bill pour venir au secours du Collège de Franklin, dans la Paroisse de St. Landry."
"Bill pour former une nouvelle Paroisse, qui sera connue sous la dénomination de Paroisse de Caldwell."
Le secrétaire a invité la Chambre à donner son concours au bill suivant:
Bill pour régler et prévenir la communication des nègres et personnes de couleur libres, avec les esclaves de cet Etat.
Le sénat a été informé de l'indisposition du portier, M. Kibourtz; et sur motion, le secrétaire a été chargé de le faire remplacer pendant son absence; il a en conséquence nommé M. Grasse, portier pro-tempore.
M. Bossier conformément à l'avis donné, a présenté un bill pour pourvoir à la nomination des assesseurs dans la Paroisse de Cado, et pour d'autres objets.
Le dit bill a subi sa 1re lecture.
M. Ducros du comité d'enrôlement a rapporté dûment enrôlé le bill suivant:
"Bill pour amender un acte explicatif de l'acte intitulé "acte pour créer un contrôleur d'aliénations pour la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets; approuvé le 17 de Mars 1838."
M. Bossier a présenté la pétition de M. A. Powell, demandant le secours de l'Etat.
Lecture en a été faite, et sur motion, elle a été référée à un comité spécial.
Le président a nommé dudit comité, MM. Bossier, Dupré et Scott.
Sur motion de M. Winn, le sénat a permis à M. Léonard l'entrée de la salle de ses séances, pour en rapporter les débats.
M. Winn a présenté une pétition des membres du bureau d'Alexandria, sollicitant un amendement dans la loi, fixant la tenue des sessions de la Cour du sixième District; ladite pétition a été lue et référée à un comité spécial.
Le président a nommé MM. Winn, Bossier et Armant.
Messages de la chambre:
M. Cuvillier, greffier de la chambre, a invité le sénat à donner son concours au bill pour amender la loi relative aux privilèges des agents commissionnaires, des consignataires et des facteurs.
Le même message a informé le sénat que l'orateur de la chambre avait signé le "Bill enrôlé accordant à John L. Ellis le privilège de tenir un bac," et la "Résolution enrôlée requérant l'ingénieur civil de faire un relevé du bayou, salme et du lac Noir, dans la paroisse des Natchitoches."
Et le président du sénat a été invité à signer le bill suivant:
Bill enrôlé pour amender un acte pour incorporer une compagnie à l'effet de construire une route à travers la prairie entre la Nouvelle Orléans et le Détour aux Anglais, sur la rive droite du Mississipi.
Le sénat a repris la considération du bill amendant les chartes des banques de cet état, et pour d'autres objets, et l'amendement présenté par M. Winn à la première section, consistant à supprimer depuis le mot "nommer," dans la sixième ligne, jusqu'au mot "constituer en," dans la dixième ligne, et à substituer "trois personnes compétentes, qui, etc."
Sur motion de M. Hoa, le mot "quatre" a été substitué au mot "trois."
Et la question ayant été posée sur l'amendement de M. Winn, sur motion de M. Dupré l'appel nominal a été demandé, et le résultat a été comme suit.
Pour l'adoption:
MM. Armant, Bossier, Dupré, Garcia, Hoa, Johnson, Lewis, Labauve, Olivier, Scott, Tête et Winn.—12 voix.
Pour le rejet:
MM. Ducros et Briscoe —2 voix. En conséquence l'amendement a été adopté.
M. Winn a proposé de plus d'amender la première section, consistant à requérir les qualités ci-après spécifiées pour être membre du bureau de circulation
1o. Etre citoyen des Etats-Unis et habitant de l'Etat de la Louisiane, depuis cinq ans au moins, avant l'époque de la nomination.
2o. N'entreprendre activement aucune espèce d'opérations commerciales.
3o. N'être ni directeur, ni actionnaire d'aucune banque, ni intéressé en aucune manière, soit comme agent, procureur ou autrement dans les actions de banque.
4o. N'être intéressé en aucune manière en affaires avec un directeur de banque quelconque.
5o. N'être intéressé dans aucun genre de courtage ou change.
Avant que la question ne fût prise sur cet amendement,
M. Bossier a fait la motion de supprimer de l'amendement proposé, les mots "Ni actionnaire d'aucune banque, ni intéressé en aucune manière, soit comme agent, procureur ou autrement pour les actions de banque," et a demandé l'appel nominal.
Pour l'adoption de la motion:
MM. Armant, Bossier, Briscoe, Dupré, Garcia, Hoa, Lewis, Labauve, Olivier, Scott, Tête et Winn.—12 voix
Pour le rejet—M. Ducros—1 voix.
En conséquence la motion a été adoptée.
M. Hoa a fait la motion de diviser la question sur l'amendement et de prendre la question séparément sur les différentes qualités requises pour être membre du bureau de circulation.
Pendant la considération de cette motion, le sénat s'est ajourné jusqu'à demain 10 heures du matin.

Les suivants sont les numéros sortis de la LOTERIE DES ECOLES GRATUITES, CLASSE No. 33
44, 46, 54, 57, 40, 15, 41, 6, 27, 7, 23, 48.
Tirée Samedi 27 Janvier 1838.

AUJOURD'HUI.
UN LOT CAPITAL DE
$12,500!
LOTERIE
DES ECOLES GRATUITES:
Autorisée par une loi du 21 mars 1828.
75 numéros placés—12 sortant.
CLASSE No. 34
Devant être tirée dans le salon du Merchants Exchange, attenant au bureau de la Poste, Mer. le 30 courant 1838, à 5 heures P. M.
J. K. MEAD—Directeur

PROGRAMME.

1	Lot de	$12 500
1	"	5 000
1	"	3 000
1	"	2,000
1	"	1,500
1	"	1,400
1	"	1,300
1	"	1,250
1	"	1,200
1	"	1,100
10	"	1,000
10	"	400
10	"	300
20	"	200
160	"	100

&c &c &c
27,814 Lots Montant à $202,575

Billets $4—Demi $2—Quarts $1.
Paquets de 25 billets, 100, devant tirer 44 piastres, et pouvant tirer quatre gros lots.
Paquets de coupons à proportion.
Bureaux du directeur, Merchants Exchange, à l'Arcade No. 4, et rue de Chartres No. 114. 29 jan

Les numéros suivants sont ceux sortis à la LOTERIE DE LA LOUISIANE, Classe No. 5, 1838.
33, 37, 70, 69, 20, 67, 19, 16, 58, 25, 32, 36.

LOTERIE
De la Louisiane,
MERCREDI.
$12,000.
12 Lots de 1000 Piastres.

LOTERIE de la LOUISIANE.
Autorisée par acte de la Législature, Chap. LXIII, passé le 21 mars 1828.
CLASSE No. 6, pour 1838.
Devant être tirée dans la Rotonde de l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles, mercredi, 31 janvier 1838, à 5 heures de l'après midi.
D. S. GREGORY & Co.
Successeurs de Yates & McIntyre.

PROGRAMME.

1	Lot de	$12,000	est	$12,000
1	"	5,000	"	5,000
1	"	3,000	"	3,000
1	"	2,500	"	2,500
1	"	1,500	"	1,500
1	"	1,254	"	1,254
1	"	1,250	"	1,250
1	"	1,200	"	1,200
1	"	1,100	"	1,100
10	"	1,000	"	10,000
10	"	400	"	4,000
10	"	300	"	3,000
10	"	250	"	2,500
10	"	200	"	2,000
20	"	150	"	3,000
20	"	125	"	2,500
60	"	100	"	6,000
61	"	80	"	4,880
63	"	50	"	3,150
63	"	40	"	2,520
63	"	30	"	1,890
63	"	25	"	1,575
63	"	20	"	1,260
63	"	16	"	1,002
126	"	12	"	1,512
3,654	"	8	"	29,232
23,436	"	4	"	93,744

27,814 Lots, Montant à $202,575

Billets $4—Demis $2—Quarts $1.
Paquets de 25 billets coutant $100, garantis de tirer $48, et pouvant tirer quatre des gros lots.
Paquets et simples billets
A vendre par CHAS. A. WELLS,
à son bureau no 79, rue de la Commune, entre les rues du Camp et St. Charles. 29 janv

CHARBON—1000 barils charbon de Kendal,
2400 do. do de Liverpool,
1000 do do de Pittsburg,
500 do do de Ovrel.
A vendre en lots convenables aux acheteurs et à des termes modérés. Plus une grande quantité de bois à brûler consistant en chêne, frêne et pin; charbon de bois; sable, brai, goudron, coquilles, belles briques à feu de Pensacola &c.
W. E. & R. MURPHY,
rue du vieux Bassin No. 128.
N. B. Les hotels, pensions, et restaurants pourront se procurer du charbon à des prix réduits en s'adressant au dépôt ci-dessus. 16 janv

CAFE en débarquement des navires Robert Murray et Hellespont et à vendre par les soussignés 250 sacs café de la Havane prime et vert.
J. M. CABALLERO.
10 janv rue St. Louis No. 86

A VENDRE.—2,500 peaux de Tampico de première qualité, reçues par le brick Comet, venant directement de Tampico—De plus 100 sacs café vert de la Havane.
27 jan—3 F. TIO.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 22 janvier 1838.
D'APRES le second tableau de [illegible] les plus forte souscription aux actions de la campagne auront droit à 107 actions. Tous ceux des actionnaires dont les souscriptions s'élèvent au delà des 35 actions [illegible] et qui, ayant garanti leur stock pour un montant moindre du nombre d'actions accordées par eux ou du chiffre qui leur est maintenant accordé, [illegible] une partie de dit stock non couvert, sont prévenus [illegible] qu'à moins qu'ils en fournissent [illegible] d'ici au 1er avril prochain, [illegible] ils perdront leur droit [illegible] auront fourni des cautions suffisantes.
Par ordre du directoire,
J. B. PERRAULT.
caissier.
N. B. Les gazettes de la campagne sont invitées à publier 3 fois le présent avis et à présenter leurs comptes respectifs au bureau de l'Abeille pour être payées. 25 jan

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1838.
UNE élection par les actionnaires, de douze directeurs, pour l'année, aura lieu dans les bureaux de la Compagnie, lundi, le 5 février prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.
GUSTAVE F. WEISSE,
17 janv—17 Secrétaire

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, le 19 Janvier 1838.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette banque, que l'élection annuelle des directeurs, aura lieu lundi, 5ème jour du mois de février prochain, de dix heures du matin à 3 heures de l'après-midi, à la maison de banque.
19 jan—6 RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DU COMMERCE.
Nelle. Orléans, le 18 jan. 1838.
CETTE Institution tire des checks sur New-York, à vue, et à soixante cinq jours de date.
18 jan G. O. HALL, caissier.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1838.
CETTE institution achète des traites de New-York.
16 jan ROB. J. PALFREY, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AIGLE.
Nouvelle Orléans le 12 jan. 1838.
AVIS est donné aux actionnaires de cette institution, que la direction a ce jour, ordonné qu'un paiement de dix piastres sur chaque action de son fonds capital, serait payé à ce bureau, avant, ou le quinzième jour du mois de février prochain.
"Extrait de la 3me section de la charte de la dite compagnie."
"S'il advenait qu'aucun actionnaire négligeât de payer toute somme due, les sommes déjà payées sur elles seront perdues et deviendront les propriétés de la dite compagnie."
JOHN WHITEHEAD,
13 jan Président.

BANQUE DE CARROLLTON.
UNE élection tenue à la maison de banque le 1r. courant, par les directeurs, les personnes suivantes ont été nommées directeurs de cette institution pour l'année 1838:

D F Burthe,	L. Millaudon,
J. Kohn,	E. Mallard,
V. Burthe,	A. Fortin,
H G Schmidt,	J A Bernard,
G C. Duncan,	G W Campbell,
H Boulignay Jnr	Paul Tulane

3 janv JOHN NICHOLSON—Caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 5 Janvier 1838.
CONFORMEMENT à la charte, une élection de six directeurs qui doivent être nommés par les actionnaires de cette institution, aura lieu à la maison de banque, lundi, 5me jour du mois de février prochain de 11 heures du matin à 3 heures de l'après midi.
Par ordre de la Direction.
5 jan—1m J. B. PERRAULT, caissier.

AVIS—Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan —Nouvelle-Orléans, le 12 Janvier 1838. Les actionnaires sont notifiés qu'une élection de neuf directeurs, pour l'année suivante, aura lieu au bureau de la Compagnie, le lundi, 5ème jour du mois de Février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Par ordre.
12 jan Wm TUETS, secrétaire.

Compagnie du chemin de fer et de la Banque de l'Atchafalaya.
AVIS est par le présent donné que Gilbert Livingston Thompson, ci-devant ingénieur de cette compagnie, n'est plus employé par cette institution.
Par ordre de la direction
Signé ROBERT O. DIXON.
4 jan—1m Caissier.

CHEMIN EN FER D'ATCHAFALAYA.
Département de l'Ingénieur.
LES Directeurs de la Banque, [illegible] dans la circulation. [illegible] un réglement juste et équitable [illegible] à l'exécution des plans [illegible] Toutes les réclamations contre le département [illegible] envoyées à mon bureau aux Opelousas, seront promptement réglées.
G. L. THOMPSON.

RETOURS A LA BANQUE DES CITOYENS
CHECKS sur New York, à vue, et à [illegible] jours de date [illegible]
J B PERRAULT, caissier.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le bureau de la compagnie d'Assurance de l'Aigle a été transporté au no. 43 rue du Canal. 10 jan—1m

CHARBON DE TERRE—A vendre par la Compagnie du Gaz. Les ordres seront reçus au bureau de la Cie. Allée de Banks. 13 déc—1m

DES propositions seront reçues au bureau du gaz pour convertir en [illegible] nouvelle bâtisse à gaz. E. W. WELLS, Secr.
déc—1m

LA Banque des Citoyens tire sur Paris.
25 déc J. B. PERRAULT, caissier

A LOUER.
La Maison à étage, à trois étages et bâtie tout dernièrement, avec Magasin No. 70, rue Royale, entre les rues Conti et Bienville. Ce qui tient à avoir tous les agrémens que peut désirer une résidence, trouvera dans cette maison, tout ce qui convient de facile à l'agrément. On peut en jouir à partir le 1er de février prochain. Pour de plus renseignemens, s'adresser au No. 70, rue de Chartres. 24 jan—6

A LOUER—La partie haute d'une maison, située rue du Canal, près l'encoignure Royale. Il y a trois chambres, dont une cabinet, parfaitement fini. Il y a une entrée par la rue du Canal, cour privée, une citerne, et un endroit pour les chevaux.
De plus—Le magasin au dessous des chambres mentionnées, on pourra les louer ensemble ou séparément. S'adresser à l'encoignure N. E. des rues du Canal et Royale, au premier. 14 déc—

A LOUER—Une partie du magasin no. 45, rue de la Douane, avec privilèges commun. Ce magasin étant un peu plus commode pour la vente en gros de bottes, souliers etc. 23 déc—

A LOUER IMMEDIATEMENT—La belle et grande maison de résidence, ci-devant appartenant à Mme Hepp, sise rue St Jean Baptiste, entre celle de la Course et Robin. Le terrain mesure 100 pieds de face sur 192 de profondeur. La maison contient douze chambres à vivre, les cuisines, chambres à laver et caves. Il y a deux bonnes citernes, [illegible] On [illegible] un bon locataire. BOGERT & HAWTHORN.
25 jan—6 63, rue Gravier

VENTE PUBLIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de la Pointe Coupée—Succession de Mme veuve Vincent Ternant—A la requête des héritiers de Mme veuve Vincent Ternant. Le 12 du mois de février prochain, sur l'habitation principale de la défunte, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des propriétés mobilières et immobilières dépendantes de la succession de ladite dame défunte, qui se trouvent en cette paroisse, savoir:
Une certaine quantité de meubles et effets mobiliers de toutes descriptions, cabriolet, barouche avec harnais, charrettes à cheval et à boeufs, outils, instrumens aratoires de toutes espèces, un grand nombre de mulets, chevaux et boeufs de trait, bêtes à cornes, moutons &c.
Environ 200 esclaves des deux sexes et d'âges divers, parmi lesquels se trouvent beaucoup d'ouvriers tels que charpentiers, charrons, forgerons, &c. la plus grande partie créoles ou depuis longtemps dans le pays.
1o Une habitation sise à la Fausse Rivière en cette paroisse, contenant 24 arpents 8 perches de face sur la double profondeur ordinaire, avec maison principale à étages, magasins divers, moulin à [illegible] double, sucrerie, un grand nombre d'autres bâtisses et barrières et clôture en bon état.
2o Une autre habitation, aussi à la Fausse rivière, de la contenance de 20 arpents 20 toises 7 huitièmes de face sur la double profondeur avec les maisons, bâtisses, magasins, hangars et le tout en bon état.
3o Une autre habitation, en même lieu que la précédente, sans établissemens de la contenance, de 9 arpents de face sur la double profondeur.
4o Une habitation, en la même paroisse, sur le fleuve à l'embouchure du Chenal supérieur de la Fausse rivière, de la contenance de 750 arpents superficiels, avec maison principale, magasins, moulins à coton, barrières clotures &c.
Les conditions de cette vente sont, les terres, habitations et esclaves payables à un, deux et trois ans de crédit à compter du 1er mars prochain et les objets mobiliers à un an de crédit à dater de la même époque, les acquéreurs fournissant leurs billets avec bonnes et suffisantes cautions solidaires à la satisfaction des héritiers et payables au domicile que l'on indiquera le jour de la vente et portant intérêt à raison de dix pour cent l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement; toutes les propriétés vendues à crédit demeureront hypothéquées par privilège spécial jusqu'au paiement parfait et définitif.
Pointe Coupée, 27 décembre 1837.
G. DELAMARE,
5 jan—38 Juge de Paix.

EN débarquement du brick Nina, de la Balize de Honduras, vis-à-vis de la Presse à Coton d'Orléans: 50,000 pieds d'acajou; [illegible] bois de teinture; 6 balles salsepareille; à vendre par
W. F. VIGERS & Co
23 jan 36, rue Bienville.

CAFE, SUCRE ET CIGARRES—400 sacs Café, 35 caisses Sucre blanc, 150 milliers Cigarres, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
23 jan 80, rue St.-Louis.

LE soussigné offre à vendre à des prix modérés, une grande quantité de:
Bois de chauffage, chêne et frêne,
Bois de pin gras pour bat. à vap. et presses à cot.
Charbon de bois,
Pieux d'entourace,
Planches de supe, du Nord,
Briques du lac pour carrelage et bâtisses.
Briques à feu, de Pensacole et de Liverpool,
Sable blanc de Pensacole,
Sable commun,
Coquilles. C. GUESNARD,
1 anv Bassin Carondelet entre Marais et Villeré

AVIS AUX HABITANS DU PAYS—L. Depoorter, Chirurgien-Dentiste, a l'honneur de prévenir les habitans de la côte, qu'il n'est de nouveau fixé à la campagne; il se transportera comme par le passé partout où l'on réclamera ses soins professionnels.
N. B. Consultations sur les maladies et les opérations des [illegible] et des cavités maxillaires. S'adresser à la paroisse St. Jacques, entre le collège et le couvent, ou par écrit au bureau de la Poste. 23 nov—

LOTERIE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 20 janvier 1838.
CONFORMEMENT à la loi, les officiers de la [illegible] de la Louisiane sont prévenus qu'il sera [illegible] élection d'un colonel commandant la légion [illegible] en remplacement de [illegible] Ferrier [illegible], samedi 3 février 1838, au bureau de l'adjudant général, maison d'Etat, depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à 7 heures du soir.
Ladite élection sera présidée par le major Benjamin Buisson, major [illegible] de brigade.
Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion.
27 jan D AUGUSTIN, aide-de-camp.

BRIQUES—40,000 briques allemandes, en débarquement de la barque Léonine. S'adresser au capitaine à bord, [illegible] ou à
SCHMIDT & WERNER.
29 jan 69, rue Bienville.

GRAINES DE COTON—[illegible] graine de coton [illegible], en magasin et à vendre par
FRANKLIN, AMES & Co.
29 jan 48, rue du Camp

FOIN—[illegible] balles foin du Nord, en débarquement du navire Orléans et à vendre par
FRANKLIN, AMES & Co.
29 jan 48, rue du Camp

A VENDRE—Une vache et [illegible] du navire Orléans, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à FRANKLIN, AMES & Co.
29 jan 48, rue du Camp.

PISTOLETS—50 paires de pistolets différentes qualités, en débarquement du navire St. James et à vendre par
29 jan R. & W. ANDERSON.

CAFE—500 sacs, café vert de la Havane, à vendre par J. ROBERT & Co.
24 jan 47, rue Bienville.

VIN DE TENERIFFE—Une importation directe, en pipe, demi-pipe, et quart de pipe, à vendre par
J. ROBERT & Co.
29 jan 47, rue Bienville.

SIGARES—300,000 sigares de la Havane d'une qualité supérieure, trabucos, regalia etc. à vendre par J. ROBERT & Co,
29 jan 47, rue Bienville.

TABAC DE LA HAVANE [illegible] d'une qualité supérieure à vendre par
J. ROBERT & Co.
29 jan 47, rue Bienville.

VIN ET SIGARES—6 pipes [illegible] des Indes, 10 demi [illegible] 44 caisses de [illegible] 2 douzaines chaque, [illegible] 11 barils Malaga [illegible], 20 demi caisses sigares, de la Havane, en magasin et à vendre par
P. H. GALLWEY,
27 jan 31, rue de la Commune.

MELASSE—40 barils en bon ordre, en débarquement et à vendre par
P. H. GALLWEY,
29 jan 31, rue de la Commune.

SUCRE DE 1re QUALITE—15 boucauts en débarquement et à vendre par
P. H. GALLWEY,
29 jan 31, rue de la Commune.

VIEUX MONONGAHELA—28 barils en magasin et à vendre par P. H GALLWEY,
29 jan 61, rue de la Commune.

AVIS—Mr. John A. Peck, consignataire de 300 barils de tabac, [illegible] par le steamer Salome est prié de les faire prendre dans le délai de 10 jours, en cas contraire, ils seront vendus à l'encan pour payer le fret et autres dépenses.
COMSTOCK, HYDE & Co
29 jan No 18, rue Poydras

PERDU du steamer Ambassador, depuis le 24 décembre environ, un baril contenant des [illegible] marqués [illegible] à un agent New Orléans. Toute information tendant à les faire retrouver, sera reçue avec reconnaissance par COMSTOCK, HYDE & Co
19 jan No. 18 rue Poydras.

FARINE—500 barils en débarquement et à vendre par COMSTOCK, HYDE & Co
29 jan No. 18, rue Poydras.

FARINE—150 barils; 70 [illegible] beurre de l'ouest; 110 barils whiskey rectifié; whiskey de Monongahela 90 barils; [illegible] d'emballage; 40 caisses chandelles de Lexington; 20,000 cigares; 300 barils porc, à vendre par
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
29 jan No. 26, rue Gravier.

500 Barils farine superfine reçus à bord d'un chaland, et à vendre par
DEVEZIN & DOSSAT,
27 jan 24, rue Gravier.

CHARBON DE CANEL — [illegible] du navire Ambassadeur, de Liverpool [illegible] à vendre par
GEORGE GREEN,
24 jan 60, rue du Camp.

MAGASINAGE—Le soussigné prendra en consignation dans son entrepôt à l'abri du feu [illegible] à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre-Dame, toutes espèces de denrées et de marchandises, [illegible] magasins sont entièrement séparés les uns des autres et sont munis de bonnes serrures, les portes sont doublées en cuivre. Le prix de l'emmagasinage est modéré.
CHARLES BYRNE,
24 jan 156, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY DE MONONGAHELA—50 barils [illegible] 50,000 boisseaux charbon de Pomeroy;—10 [illegible] bière de Philadelphie, première qualité; [illegible] barriques vin de Sherry;—30 barils [illegible]; 50 demi pipes eau-de-vie de cognac;—20 quarts vin de Malaga;—150 caisses vin de Sherry et de Madère;—200 barils whisky rectifié; 100 barils [illegible]; [illegible] 65 barils melasse de Louisiane; 120 douzaines balais en paille de maïs,—et vieille eau-de-vie de cognac 1820, en magasin et à vendre par
SLOAN & BROTHER,
27 jan No. 89, Nlle. Levée.

BILLETS de la banque de l'Illinois, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
27 jan No. 63, rue Gravier

BILLETS des banques des Etats Unis, Kentucky, Ohio, Illinois, Indiana et Virginie, à vendre par
ROBINSON & Co
27 jan 46, rue du Camp.

BILLETS des banques du Mississippi et du Tennessee, s'achètent et se vendent par
ROBINSON & Co.
27 jan 46, rue du Camp

OR et argent, à vendre et à acheter par
ROBINSON & Co.
27 jan 46, rue du Camp.

ON DEMANDE une domestique capable de faire la cuisine et blanchir une petite famille. S'adresser au no. 13 rue Poydras. 27 jan

GRAISSE—100 barillets graisse, reçus et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 27 jan

BEURRE DE GOSHEN—35 tinquiers de beurre de Goshen, première qualité, en magasin et à vendre par BAILEY & ABBOTT,
27 jan 14, rue Bienville.

BLANC DE BALEINE—100 caisses blanc de baleine, en magasin et à vendre par
BAILEY & ABBOTT,
27 jan 14, rue Bienville.

BOTTES, Souliers et Brodequins—25 caisses, en débarquement du navire Ohio, et à vendre par R. G. HOBBS,
27 jan 13, rue de la Douane.

CHAPEAUX A LA MODE—EVANS & Co, No 10 rue de Chartres, viennent de recevoir par le navire Rienzi, venant de New-York des chapeaux de castor à poils courts, pour hommes; du premier modèles de New-York et garantis de première qualité. 27 jan

BROUETTES EN FER—Une douzaine brouettes en fer, à l'usage des magasins, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
27 jan 16, rue de la Douane.

BILLETS du gouvernement du Texas, se vendent et s'achètent par ROBINSON & Co.
27 jan 46, rue du Camp.

AVIS—George Coolidge ayant pris en société M. John D. Plimpton, les affaires seront conduites sous la raison de Coolidge & Plimpton, qui sollicitent le patronage du public. 27 jan

PIMENTO—100 sacs, en débarquement du brick Granique, venant directement de la Jamaïque et à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON,
27 jan No. 60, rue Gravier.

MAQUEREAUX, MORUE &c—50 barils maquereaux; 400 caisses morue; 50 barils pommes de terre; 10 [illegible] en débarquement et à vendre par
COOLIDGE & PLIMPTON,
27 jan No. 60, rue Gravier.

250 Boucauts de sucre première qualité, à vendre sur une habitation par
27 jan DEVEZIN & DOSSAT.

VIN DE BORDEAUX—100 barriques et 50 caisses vin de Bordeaux, en débarquement du navire Garonne, et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
26 jan No. 28, rue Bienville.

VIN DE SHERRY—Deux pipes vieux vin de Sherry, en magasin et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
26 jan No. 28, rue Bienville.

CAFE—300 sacs café, première qualité, en débarquement du brick Caroline Mar., de Matanzas et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
26 janv No. 28, rue Bienville.

BOIS DE CHAUFFAGE—Une grande quantité de bois de frêne ou chêne livré à domicile à bas prix, à vendre au bassin Carondelet par
16 jan C. GUESNARD.

PATE D'ITALIE—10 caisses d'une qualité supérieure, à vendre par
J. A. BARRELLI & Co,
26 jan 61, rue de la Commune.

590 Cuirs à vendre par
DEVENPORT & GOURDAIN,
25 janvier 13, rue Conti.

EAU-DE-COLOGNE—10 caisses article supérieur, à vendre par J. A. BARRELLI & Co,
26 jan 61, rue de la Commune.

SIGARES—400 milliers sigares de qualités assorties, reçus par la goëlette Dora de la Havane et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD,
25 jan 67, rue St. Louis.

35 Boucauts sucre et 40 barils melasse, sur la Levée, à vendre par
DEVENPORT & GOURDAIN,
25 janv 13, rue Conti.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, en débarquement des barges à vapeur Independance et Merrimack, à vendre par
GEO. W. LONG,
24 jan 19, rue Poydras.

BILLETS de la Trésorerie du Texas, à vendre par ROBINSON & Co,
24 jan 46, rue du Camp.

EAU DE VIE DE COGNAC fine et de champagne, en barils de 10 gallons. Huile d'Olive superfine en bouteilles de 62 onces, Vins de Bordeaux, en barriques de toutes qualités, [illegible], des marques Gaillard, Budin et de Bordeaux; à vendre en magasin par
L. L'HOTELIER Fils & Co.
17 janv rue Toulouse No. 28

FORMATION DE SOCIETE,
Et changement de domicile.
D. F. POIRSON facteur de Piano et de Harpe et généralement de tous les instruments à cordes, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'associer J. D. Alleon, ancien ouvrier de la maison Pape, chef de l'atelier des réparations de la manufacture de Ignace Pleyel de Paris.
Ils préviennent également qu'ils ont transporté leur atelier de la rue Bourbon 133, à la rue Canal 36 entre Madison et Dauphine.
Toutes les personnes qui les honoreront de leur confiance, seront servies avec promptitude et [illegible].
13 jan—6 D F. POIRSON.

MAIS—600 sacs maïs blanc, en débarquement et à vendre par GEO. W. LONG.

---

200 Actions de la campagne, de la Banque des [illegible] sont demandées par
DIDION, courtier,
Pass. de la Bourse, entre St-Louis et Conti.

SUCRE—60 caisses sucre de la Havane, de première qualité, en débarquement de la goëlette [illegible] Warren et à vendre par
J. M. CABALLERO,
10 janv rue St. Louis No. 86

TOILES [illegible] du Kentucky, en magasin et à vendre par
DEVENPORT ET GOURDAIN,
16 janv rue Conti No. 31.

CABINET DE LECTURE.
Seconde municipalité.
H. HANKEL prévient le public qu'il a ouvert un cabinet de lecture française. L'abonnement est à [illegible] par mois, payable d'avance. On demande [illegible] de cinq piastres pour les personnes [illegible] non domiciliées. Le simple abonnement donne droit à 2 volumes [illegible].
[illegible] à aussi en consignation dans mon magasin, rue Champs Elysées No 23. 26 déc

HULL & MARSHALL, de la Mobile, Alabama, ont établi une maison en cette ville, au No 30 rue Poydras, pour la transaction des affaires de commission en général, en y comprenant l'achat et la vente des cotons. Les affaires seront faites aux noms de L. Hull & Co., et [illegible] la surveillance immédiate du plus âgé des associés, [illegible] une longue expérience, et la connaissance du marché, [illegible] dans ce genre d'affaires, [illegible] prompte attention qu'ils mettront à répondre aux désirs de leurs correspondants, leur font espérer de mériter l'encouragement du public.
Ils prennent la liberté de se référer à
MM. ROBERT & HAWTHORN.
POPE BOWERS & SMITH.
[illegible]
A. M. & R. M. HAINES.
20 déc—3,5 m.

VERRES POUR VITRES ET VOITURES
[illegible] doux, verres de Rainsford, [illegible] supérieurs, à vendre en quantité convenable aux acheteurs, par
A. QUERTIER & ALBERT.
24 jan 26, rue St. Louis.

PEIGNES, BIJOUTERIE, MODES, PARFUMERIE, etc. —— Pollan & Gareau offrent à vendre à des prix modérés, au comptant ou à crédit pour valeurs négociables, le plus bel assortiment qui soit en ville, composé de peignes, bonnets, parfumerie, manons, bijouterie fine et fausse, coutellerie, boutons, [illegible] de tous genres, tabatières, tables à ouvrage, [illegible], coraux, émaux, portefeuilles, cartes de visites, [illegible] d'argent et plaqués, lunettes, crayons, porte-crayons, boucles en or et dorées, allumettes et brosses de tous genres, huiles et parfums pour les cheveux, cosmétiques, rouge de Naple, capsules, [illegible] d'argent, [illegible], carte à jouer, [illegible], [illegible], plumes d'acier en [illegible] rouge et noire, jeux d'échecs, de trictrac, de dominos, ardoises, cire à cacheter, mesures d'un yard et de 20 pieds, le [illegible] et [illegible] en argent, [illegible] à [illegible], [illegible] de thé &c., &c., &c
16 janv No 29, rue de Chartres

CASQUETTES pour enfans—Récemment reçu par le navire Yazoo, un assortiment de casquettes en drap, pour enfans et adolescens; cet article est de qualité supérieure et confectionné de la manière la plus propre et la plus élégante. Parmi ces casquettes se trouvent les patrons suivans: Orléans, Polish, [illegible] Matelots, Tuscan, et Opéra; à vendre par
EVANS & Co.
11 janv rue de Chartres No. 10

CHAPEAUX de [illegible]—EVANS & Co, rue de Chartres No. 10 ont reçu par les navires Yazoo et Kentucky, 10 caisses chapeaux pour hommes, de qualité superfine, en castor à poils ras, de Rondel et de [illegible], le tout confectionné à la dernière mode de New-York.
Les marchandises ci dessus ont été manufacturées avec le plus grand soin et sont avec confiance offertes à nos anciennes pratiques et au public comme étant de qualité très supérieure. Les soussignés ont en outre en mains un grand assortiment de beaux chapeaux de soie qu'ils vendront à des prix accommodans.
11 janv

$1000 De Récompense

SERONT données pour l'arrestation et conviction des individus qui ont volé neuf de mes nègres dans la nuit du 9 courant, savoir: Will nègre, âgé de 40 à 50 ans; d'une peau rougeâtre, à environ 5 pieds 10 ou 11 pouces, parlant lentement; Sarah sa femme, âgée de 35 à 40 ans, [illegible] grande de 5 pieds 5 ou 6 pouces, et leurs enfans Abraham, Tom, Jim, Grace, Sam, Willis, Anderson enfant âgé de 3 mois. Abraham est âgé d'environ 17 à 18 ans, [illegible] complexion rougeâtre; Tom est âgé de 15 à 16 ans, et a une hernie; Jim a 14 ou 15 ans et a un de ses petits doigts estropié par suite d'une brûlure; Grace a 12 à 13 ans, Sam 10 à 11 ans, et a un de ses doigts coupé, Willis a 6 à 7 ans et a une tache sur un de ses yeux, occasionnée par une brûlure, ce qui a laissé une marque, d'une couleur [illegible]
La récompense ci-dessus sera donnée, pour l'arrestation des dits esclaves et des dits voleurs, et leur conviction—on se donnera cinquante piastres à quiconque ramènera les dits nègres dans le Comté de Montgomery, ou les mettra dans une geôle de l'Etat, de manière à ce que je puisse les ravoir.
JOSEPH FITZPATRICK.
Les Capitaines de bâtimens et autres embarcations sont prévenus de ne pas recevoir les dits esclaves à leur bord, sous les peines prononcées par la loi.
déc 14

$10 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation de la négresse nommée Daly ou Agaise, âgée d'environ 23 ans, taille de 5 pieds [illegible] La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des prisons de cette ville, ou la ramènera chez Mme Ve. Vinet, encoignure Rempart et Ursulines. 27 jan—3

$10 DE RECOMPENSE
Seront données à celui qui logera dans une des geôles, le nègre américain, parlant français, nommé H LAYE, [illegible] il avait pour habillement, un vieux [illegible] pantalon de [illegible] un vieux chapeau [illegible], et une chemise de guinga bleu, il a l'habitude de [illegible]
27 jan J. CREON.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron de la Bourse, à la Nouvelle Orléans, dimanche matin, le 7 du courant, un nègre nommé SAMUEL WILLIAMS, appartenant au soussigné. Ledit nègre est âgé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds trois ou quatre pouces, teint jaune; il a trois cicatrices, l'une au milieu du front; une au côté gauche de la tête, près des cheveux, et l'autre au côté de [illegible] ses cheveux sont coupés ras; il a un beau [illegible] il était vêtu, lors de son départ, d'une redingote bleue, à boutons dorés, un chapeau [illegible] et une paire de pantalons de [illegible] Ledit Samuel est [illegible] une figure assez agréable, et quand on lui parle, il vous regarde fixement et ne répond que [illegible] Il a été acheté de M. Thomas [illegible] de Norfolk, Virginie, à la Nouvelle Orléans le 10 novembre 1836. [illegible] La récompense [illegible] sera payée à quiconque remettra ledit nègre au soussigné, à St. Francisville, ou à M. A. L [illegible] à la Nouvelle Orléans, ou qui le logera dans une des geôles de cet Etat.
St-Francisville janvier 1838.
26 jan—30 BENNET J. BARROW.

S'EST absenté de chez le soussigné, Paroisse Jefferson, dans la journée du dimanche, 14 courant, la négresse américaine nommée ANN ou MARTHA, âgée de 18 ans, [illegible] Une récompense de dix piastres sera donnée à quiconque la ramènera, ou la logera dans une des geôles de cet Etat.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
24 jan—6 A. O. DEGRUY

$50 DE RECOMPENSE.
Partie marronne de chez Madame Wooster, hier matin, la mulâtresse JANE, âgée d'environ 16 ans, qui suivait ordinairement sa maîtresse au marché. Jane est d'environ 5 pieds 5 pouces, claire, ayant de belles dents et les cheveux droits et clairs. On croit qu'elle a été débauchée par quelques personnes dans les environs du marché. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui livrera cette esclave au No. 9, rue du Canal.
24 jan—6 HARRIET WOOSTER.

$25 DE RECOMPENSE.
Seront données à celui qui arrêtera et logera à la geôle le nègre CASIMIR, marron depuis le 3 novembre, il a deux petites cicatrices à la joue gauche, taille de six pieds, quatre pouces, parlant l'anglais et le français.
Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
1er jan—6 B. St. M. LEBRETON & Co.

RODOLPH célèbre étalon de race pure, [illegible] il court toutes les distances, et les a toujours gagnées facilement; il jouit d'une bonne santé, et est en très bon état; il est prêt à se remettre sur le terrain. Pour les conditions, s'adresser à WILCOX, ANDERSON & Co.
16 jan—19 Allée de Banque.

LITHOGRAPHIE DE L'ABEILLE.
LE soussigné, Directeur de la Lithographie de l'Abeille, a l'honneur d'informer Messrs. les Négocians, Notaires, Architectes, Imprimeurs, que toutes les [illegible] d'actes notariés, lettres, circulaires, reçus et généralement tout ce qui est du ressort de l'écriture, s'exécute dans son établissement, avec toute la promptitude possible et à des prix très modérés, également les plans, [illegible] vues de campagne, cartes de géographie, &c., [illegible]
15 jan— HOUGUENAGUE.

UNE TRAITE à vue sur Charleston, à vendre par GEORGE GREEN.

CAFE—475 sacs beau café vert, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 jan 80, rue St. Louis

81 BARILS [illegible], en débarquement, à vendre par
24 jan R. BRUGIER.

46 BOUCAUTS de Sucre, en débarquement, vis à vis la rue St.-Louis, à vendre par
24 jan R. BRUGIER.

20 Boucauts sucre première qualité, en magasin et à vendre par
20 janv DEVEZIN & DOSSAT.

15 Boucauts sucre blanc, à vendre sur habitation par
20 janv DEVEZIN & DOSSAT.

150 Boucauts sucre première qualité à vendre sur habitation par
20 janv DEVEZIN & DOSSAT.

8500 Gallons melasse à vendre sur une habitation par
20 janv DEVEZIN & DOSSAT.

100 Barils farine superfine, en magasin et à vendre par
20 janv DEVEZIN & DOSSAT.

TRAITES sur Boston—Traites à 60 jours de date, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
L. MILLAUDON,
11 janv rue Royale No. 20

150 Balles [illegible], 25 boucauts sucre, en débarquement sur la Levée, et à vendre par
J. WATERRE.
10 janv rue St. Louis No. 20

CALLIGRAPHIE [illegible] DOLBEARS & [illegible] frères, ont leur établissement à New-York, [illegible] en cette ville [illegible] opération, et ont un nombre suffisant de [illegible], qui les mettront à même de donner des leçons dans quelques parties [illegible] No. 8, rue de Chartres.

50 barils [illegible], seront achetés au comptant par DIDION, courtier.
Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.
15 jan—1

LETTRES DE CHANGE sur Denison & Co. banquiers de Londres; aussi, sur Liverpool, payable à Londres, à vendre en sommes pour convenir, par
BYRNE, STIFF & Co.
16 jan Allée de Bank.

Ventes à l'Encan:

BUREAU DU CONTROLEUR
Seconde Municipalité, 20 Janvier 1838.
Vente de propriétés de valeur dans la seconde Municipalité.
DUNCAN N. HENNEN, ne s'étant pas conformé aux termes et conditions de la vente de certains lots de terre ci-après décrits, achetés par lui le 1er jour de Février 1837, ils seront exposés de nouveau en vente publique, le jeudi, 1er jour du mois de Février 1838, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, par Isaac L. McCoy, Buch & Calhoun, Hewlett & Coune, encanteurs; et le dit Duncan N. Hennen sera responsable pour toute perte éprouvée par la dite vente.
DESCRIPTION DES PROPRIETES.
SIX LOTS DE TERRE, situés dans l'île formée par les rues Carondelet, St. Charles, Poydras et Perdido, désignés par les numéros 14, 15, 26, 27, 28 et 29, sur un plan exposé en l'étude de Joseph B. Marks, notaire public, tiré par M. H. Grant, Ingénieur civil, et approuvé par Daniel Hoard, arpenteur de la 2de municipalité, le 16me jour du mois de Janvier 1837, signé ne varietur par Mr. James F. [illegible], le [illegible] de Février 1837.
LE LOT No. 14, mesure 26 pieds de face à la rue Perdido, et 101 pieds 3 pouces et 3,5 de lignes de profondeur, sur le côté [illegible] adjoignant le lot No. 13, [illegible] pieds 3 pouces 3 1/3 de lignes sur le côté Ouest, ligne qui le sépare du lot No. 15, et le derrière, égal à la face, mesure 26 pieds de large.
LE LOT No. 15, adjoignant au No 14, mesure aussi 26 pieds de face à la rue Perdido, sur 103 pieds 3 pouces 3 1/3 de lignes, sur le côté Est, ou ligne qui le divise du dit No. 14, et 101 pieds 3 pouces 4 4,5, sur le côté opposé, ou partie Ouest, adjoignant au lot No. 16, et 26 pieds sur le derrière.
LES LOTS Nos. 26 & 27, mesurent chacun [illegible] pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.
LE LOT No. 28, mesure 25 pieds, 7 pouces 4 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.
LE LOT No. 29, formant l'encoignure Nord Est des rues Poydras et Carondelet, contigue au No. 28, mesure 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et façade à la rue Poydras, de 110 pieds entre lignes parallèles.
UN AUTRE LOT DE TERRE situé dans l'île formé par les rues Baron, Perdido, Carondelet et St. Charles; désigné sur le plan déjà mentionné par le No. 6, mesurant 23 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la dite rue de l'Union, sur une profondeur de 93 pieds 6 pouces du côté Est, et 91 pieds 8 pouces, sur le côté [illegible] ou ligne qui le divise du No. [illegible] lignes du côté [illegible] parallèles.
Conditions—Un, deux, trois, quatre et cinq ans à dater du 1er de Février 1837, avec intérêt de 8 pour cent par an pour les lots Nos. 14, 15, 26, 27, 28 et 29, en billets endossés à la satisfaction de Messrs. [illegible] frères, et assurés par hypothèque spéciale, sur le lot ou lots pour lesquels ils auront été fournis. Des billets séparés seront exigés pour le paiement des intérêts, et garantis de la même manière. Les titres de propriétés seront fournis par Messrs. Fabre Frères, qui garantissent pleinement les dites propriétés.
POUR LE LOT No. 6—Les mêmes termes et conditions ci-dessus, à l'exception que les billets devront être endossés à la satisfaction de Messrs. P. & W. D. [illegible], qui fourniront les titres à l'acheteur.
SETH. W. NYE, contrôleur.
23 jan—10

PAR DOMINGON & LAMORY.
Succession de Victor Tulane
Vente de linges fait, chapeaux &c. &c.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans en date du [illegible] janvier 1838, il sera vendu pour compte de la succession de feu Victor Tulane et de la ci-devant société de Tulane et Cohen, le lundi 30 courant à dix heures du matin, dans le magasin rue de la Vieille Levée no. 5, presqu'en face de la Douane.
Les marchandises composant le dit magasin, consistant en un grand et superbe assortiment de linges [illegible] chapeaux &c.
Conditions: au-dessous de $500 comptant; $500 à 1000 60 jours, au-dessus $1000 90 jours, en billets à satisfaction.
16 jan—12

PAR BOURY & GUINAULT.
Succession Hulin.
IL sera vendu le mercredi, 28 février prochain 1838, à midi précis, à la Bourse de la ville, rue St. Louis entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1834, et pour compte de la succession de feue Marie Félicité Adélaïde Joly, veuve de feu François Auguste Amand Hulin.
Un lot de Terre situé sur le chemin du Bayou [illegible] à main droite en allant vers le Bayou St. Jean, ayant 60 pieds de face au dit chemin du Bayou, sur 170 pieds de profondeur. Ensemble les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.
Un autre lot de Terre, situé en cette ville à l'encoignure des rues Ste-Anne et Bourgogne, ayant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Ste-Anne, et 82 pieds de face à la rue Bourgogne. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en bons billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les propriétés ci-dessus seront vendues conformément aux plans qui seront exposés à la susdite Bourse quelques jours avant la vente.
Les actes de vente se passeront par devant L. T. Caire notaire public, aux frais des acquéreurs.
26 janv—29

PAR S. GUINAULT.
Succession Deléchier.
IL sera vendu samedi 3 février prochain, à 4 heures précises de l'après midi, rue d'Espagne, entre Casacalvo et Moreau, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans en date du 19 janvier 1838, et pour compte de la succession de feu Marie Aimé Chouteau veuve en premières noces de Victor Tholozan, et en secondes noces de Eugène Deléchier.
Une quantité de meubles meublans consistant en lits, armoires, tables, etc.
Conditions, comptant. 23 jan

Mairie de la Nouvelle Orléans.
AVIS est donné que jusqu'au Mercredi, 31 janvier courant, il sera reçu au bureau de la Mairie, des propositions cachetées pour la reconstruction des bâtisses achetées de Mr E. Le Sage, par la troisième municipalité, lesquelles bâtisses devront être élevées sur un terrain situé rue des Bons-Enfans, et appartenant à la dite municipalité.
Les entrepreneurs devront fournir caution pour la fidèle exécution de leur contrat, et se conformer au plan et devis déposés au bureau de la mairie.
23 jan D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
AVIS est donné que samedi, 3 Février prochain, à midi, au bureau de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais, de la fourniture des bois de construction nécessaires pour les travaux de la Première Municipalité, pendant cinq ans, à compter du 1er février 1838.
Le 24 Janvier 1838
24 jan D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. 1.
Séance du 27 novembre 1837.
RESOLU que tous les propriétaires de terrains dans le passage de la Bourse, devront faire enlever leurs terrains et faire confectionner le pavage en face des dits terrains.
Il est de plus résolu, que dans le cas où le dit travail ne serait point fait dans un délai de deux mois, à dater de la promulgation des présentes résolutions, [illegible]
Il est de plus résolu que rien de ce qui est contenu dans les résolutions précédentes ne devra être interprété de manière à changer en rien les dispositions des ordonnances antérieures relatives aux pavés et obligations des propriétaires pour la clôture des terrains, confection du pavage &c.
[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 2 décembre 1837.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr. Secrétaire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du [illegible], et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 4 heures de l'après midi, par F. [illegible], encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire.

AVIS—toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de James C Wilson, voudront bien les présenter, et ceux qui lui doivent de payer à C F JAMES, au bureau de la poste.
Mme ELIZA WILSON, Exécutrice.
26 janv—4

CHANVRE—65 pièces, en débarquement du steamer [illegible], et à vendre par
FORSYTH & LEMERICK,
26 jan 135, rue des Magasins.

CONFITURES—50 caisses confitures de la Havane, de la marque de Bergoly, à vendre par
26 jan KOHN, DARON & Co.

BIJOUTERIE—2 caisses assortiment bijouterie, en magasin, et à vendre par
26 jan KOHN, DARON & Co,

SUCCESSION DE BERNARD PRINGAULT.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Bernard Pringault, d'avoir à présenter leurs comptes, sous dix jours de cette date, au soussigné, curateur de la dite succession, rue Ste. Anne, entre les rues Condé et Royale.
26 jan—1m L. DAVID COUSIN.

DRAYS & CHARRETTES—2 drays et 6 charrettes, en débarquement de la barque Cossack, de Philadelphie, à vendre par
SAMUEL RICKER, Jr.
23 jan No 34, rue du Camp

AVIS—Pendant mon absence de la Nouvelle Orléans, Messrs. W. & J. Montgomery, sont légalement chargés par moi de s'occuper de mes affaires.
JOHN K. SUMNER,
10 janv 9, rue des Magasins.

PAROISSE ST TAMMANY.
Le 1er. Janvier 1838.
Succession de Franklin W. Lea.
AVIS—Tous ceux qui doivent à la succession de F. W. Lea, et devant de la paroisse de St. Tammany, sont requis de régler immédiatement avec le soussigné, et tous ceux auxquels il peut être dû par ladite succession, présenteront leurs comptes, [illegible]
M. G PENN.
Pour Mme. C. A. Lea, tutrice, exécutrice testamentaire dative des enfants mineurs du défunt. 8 jan—30

SUCCESSION DE THOMAS C. CASH.
TOUS ceux qui doivent à la succession de Thomas C. Cash sont requis de payer, et ceux qui ont des réclamations à exercer contre la succession, sont invités à présenter leurs titres de créance à
HENRY HOSKINS,
Mde. ANN CASH,
ou à
2 déc—27 Exé. testam., rue du Camp No. 182

CHARBON de Pittsburg, Canal et Peach Orchard, à vendre en lots convenables aux acheteurs, et livré par A. E. BARKER,
21 jan No. 69 1/2, rue de la Commune.

AVIS—Toutes fournitures de bois de [illegible], sont immédiatement livrés en s'adressant au soussigné, en son bureau, encoignure Conti & Royale, ou à sa demeure, encoignure Royale et Esplanade. Il offre aussi à vendre une grande quantité de bois sec, tel que planches à plancher, planches ordinaires, &c.
MARSOUDET.
7 nov—

UN jeune homme, qui a occupé récemment un établissement secondaire dont il était le chef, promu au grade de bachelier ès-lettres, [illegible] à l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il désirerait donner à plusieurs jeunes gens dans leurs domiciles privés, des leçons de [illegible] de langue française, latine et grecque, [illegible] de géographie, histoire, [illegible] et de musique &c.
Il s'engage en outre à donner des garanties suffisantes et authentiques de sa moralité et capacité à qui voudra l'honorer de sa confiance.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 24 jan—18

SUCRE—50 sacs beau sucre blanc, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO.

TERMS OF THE [illegible]
SUBSCRIPTION.—Twelve Dollars for the [illegible] per annum, payable annually in a[dvance] dollars for the tri-weekly country pape[r] year in advance, where no city refer[ence]. No subscription will be discontinued un[til arrearages] are settled. In case of discontinuance notice, in writing, must be invariably [given] one to the expiration of subscription
ADVERTISING.—One dollar per square [first] insertion, and half that price for each su[bsequent] any material alteration from the origi[nal] ments will be charged as a new one. T[en lines] to a square.
ADVERTISEMENTS ordered to be publ[ished at inter]vals, will be charged one dollar per squ[are each] insertion.
YEARLY ADVERTISERS.—Merchants [illegible] fifty dollars for English alone and 80 [for both lan]guages, Banks, Insurance Offices, and [other] public institutions, fifty dollars in Eng[lish] $80 for both languages. Ship and steam[boat agents] or commission merchants sixty dollars in [English] and $80 for both languages.
MARRIAGE, AND OBITUARY NOTICES [illegible] the attention of the public to sa[les] cards of passengers, benefits, &c. are w[ill be charged] one dollar per square, for the first inse[rtion in one] language.
COMMUNICATIONS or Advertisements [of a personal] nature, when admissible shall be charge[d double and paid] in advance.
A deduction of twenty-five per cent [will be made] to Auctioneers, Sheriffs, Register of W[ills and Mar]shals on sales of Real Estate, and 1[0 per cent on] sales of other property.
ADVERTISEMENTS out of the direct [line of business] of the yearly advertiser, such as legal [sales] plantation sales, runaway slaves, st[rays] &c. will be charged for separately and a[t the above] rates.
ADVERTISEMENTS not specified as to [time will be] published one month, and charged acco[rdingly].
No advertisement of bankruptcies w[ill be published] in any case, unless paid for previou[sly] or payment guaranteed by a responsi[ble represen]tative.
The[atres] and other places of amusem[ent advertis]ing daily for the season, to be charge[d] English alone, and 150 dollars in both l[anguages].
All announcements of candidates [for offi]ces shall be charged double the price of [ordinary adve]rtisements.

For Bayou Sara, twice a week Mail Packet.
Steamer Brilli[ant] Clark, Master, [illegible] the above port [illegible] day and Saturday [illegible] A. M. Landing the Mail at Bonnet C[arré] gier's Post Office, Donaldsonville, New [River] Goula, Iberville Post Office, Plaquemi[ne] Baton Rouge, Port Hudson, Point Coupée [and Bayou] Sara, and leave Bayou Sara every Thurs[day and Sun]day, at 4 o'clock P. M., calling at each [post office for the] return mail.
N. B. The Brilliant will [illegible] every Monday and Friday [illegible] and arrive at New Orleans at 4 o'clock [illegible] Persons living convenient will please [illegible] Post Office, where will be called for [illegible] as usual.
All freight landed at the risk of [illegible] be paid by the shipper when the [illegible] boats.

FOR CINCINNATI
The steam[er] [illegible] Captain John A [illegible] have dispatch for [illegible] intermediate [illegible] For passage apply on board at Poydras [illegible] or to COMSTOCK, HYDE [illegible]
jan 23

FOR ST LOUIS, ALTO[N]
And all intermediate Landin[gs]
The first class steamboat Gen[illegible] Bellefontaine [illegible] in readiness to [illegible] Monday morning, and having a large [portion of] her cargo engaged, will have immediat[e despatch]. For freight or passage having superior [ac]commodations with separate state roo[ms apply on] board opposite Bienville st. or to BOGERT & HAW[THORN]
jan 18

LA FOURCHE WEEKLY PA[CKET]
THE staunch [illegible] steamer M[ARINER] Chauvin, will [illegible] every week betw[een this port] and LaFourche Interior, and all interm[ediate landings].
For freight and passengers having [illegible] apply on board or to F JO[URDAN]
jan 16

THE staunch [illegible] steamer REVE[illegible] Moore, will also [illegible] between the p[ort and La] Fourche interior and all the intermediate [landings]. For freight or passage having good ac[commodations] apply on board or to F JO[URDAN]
jan 16

FOR BATON ROUGE AND ALL INTERMEDIATE LANDINGS
The staunch [illegible] steamboat GALE[NIAN] Esnault, will [illegible] place and the [illegible] every week. She insures as cheap a[s any boat in] the trade and will freight at the low[est] prices. For freight and passage, hav[ing] good accommodations, apply on board [or to] F JO[URDAN]

TOW-BOAT CONDOR
Capt. Edmund Gray.
Will undertake [towing vessels] of any description [from this port] to Natchez, Rodney, Grand Gulf, Vicksburg [illegible] she will run regularly between this port an[d Vicksburg] except when engaged in towing dow[n the river]. [She was] built expressly for the towing busin[ess and has] been engaged in towing boats of heavy [burthen on the] Ohio river. Apply to the captain on bo[ard or to] FRANCIS TURNE[R]
jan 16 1m
N. B. The Condor's slate is placed [at Palmer &] Johnson's store, No. 250 Old Levee st.

Packets For New York—New [Line]
To sail punctually every second M[onday] [illegible]
Ship Orleans, S Sears, master, 59[9 tons, Nov.] 27.
Ship Alabama, C. C. Berry, mast[er] Dec. 11.
Ship Arkansas, E. S. Dennis, mas[ter] Dec. 25.
Ship Saratoga, W. Hathaway, mas[ter] Jan. 8.
Ship Nashville, D. Jackson, mast[er] Jan. 22.
Ship Kentucky, J. Bunker, mast[er] Feb. 5
The above ships are all of the first cl[ass, copper] and copper fastened, and having b[een built in] New York expressly for this trade, they [are of light] draught of water and almost invariably [cross the bar] without any detention. The Comman[ders are men] of great experience and the ship will [be towed] up and down the Mississippi by steam [illegible] have handsome furnished accommodation[s] of stores of the best description will be furnished. The Cabin passage is $90 without wi[ne or liquors] and there is no liquor furnished to the of[ficers or crew]. For freight or passage, apply on board or [to] FRANKLIN & AMES, 48 C[amp st.]
nov 11
The shipowners are not accountable for break[age of glass] hollow ware, marble or granite, [illegible] of iron or steel, nor responsible [for any] parcel unless a regular bill of ladi[ng is signed] therefore at the office of the agents.

FOR CHARLESTON—T[illegible] Sedgely mas[ter] having part of [her cargo engaged] will meet with despatch [illegible] or passage apply to captain on bo[ard] the Lower cotton press or to J W ZACHARI[E]
jan 27

FOR GALVESTON—T[he] clipper built schooner THRE[illegible] Smith master, will leave for the [above port] Monday next, the 30th of January for the [illegible] barrels freight or passage apply on bo[ard]
jan 27 SAMUEL RICKER, Jr.

FOR BOSTON.
The fast sailing and superior [brig Corin]thian, Capt Haynes, will ha[ve quick] despatch. For some heavy freight or [passage apply to] LEVI H GALE, 93 Com[mon st.]
jan 27

FOR LIVERPOOL.
The fast sailing A 1 barque S[tatira], Montgomery, will [illegible] For freight of 200 bales cotton apply [to] BAILEY & ABBOTT, 14 [Bienville st.]

FOR SALE.
Keel Boat DANIEL LAMB[ERT] and strong [illegible] about 100 [tons] opposite St Joseph street, for sale [by] PIERCE SHANNON & B[ROTHERS]
jan 23

FOR MOBILE [illegible] river [illegible] The first class [illegible] Nome, hav[ing a] part of her cargo engaged and [illegible] will meet with despatch; for balance of [illegible] on board opposite Jefferson st. [or to]
jan 24 GEO. E. COOLIDGE [illegible]

FOR ST. JOSEPH'S FLORIDA
[The] good schooner MIRROR, Cap[t. Drummond] will meet with despatch for [the above port]. For freight or passage, apply to [illegible] KIDDER [& READ]
jan 20

FOR HAVANA.
The fine and fast sailing pack[et brig Ring]leader, Hoffmann, master, [will sail] for the above port. For freigh[t or passage] having handsome accommodations, ap[ply] on board, or to R GRON[ING & Co.]
jan 20

FOR TAMPICO.
The splendid new packet b[rig] [illegible] master having been built ex[pressly] with elegant accommodation [for this] trade. For freight or passage, apply to [captain on] board opposite Toulouse st. or to J W ZACHA[RIE]
jan 19 88 Cus[tomhouse st.]

FOR HAVRE.
The fast sailing French [ship Pauline] Gamain, master, has the gre[ater part of her] cargo engaged and will meet [with despatch]. For freight of 250 bales [illegible] A. QUERTIER & [ALBERT]
jan 17

FOR LIVERPOOL.
The A 1 and Superior ship C[aledonia] capt Cammett having the gre[ater part of her] cargo engaged, will meet with despat[ch]. For freight or passage apply to L[EVI H. GALE] 93 C[ommon st.]
jan 22

FOR LIVERPOOL.
The A 1 and fast sailing sh[ip Sylvanus] JENKINS, Capt Barker will [have] quick despatch. For freight of 200 [bales or] passage apply to L[EVI H. GALE] 93 C[ommon st.]
jan 22

FOR LIVERPOOL.
The new and superior A 1, [ship John Hol]LAND, capt Richard Robinson [will have] quick despatch. For passage [having good] accommodations, apply to L. H. [GALE] 93 C[ommon st.]
jan 20

FOR LIVERPOOL.
[illegible] Capt Thorpe [illegible] for freight of which [illegible] LEVI H GALE [illegible]

FOR SAVANNAH.
The schr. ELIZA HAN[D] has half of her cargo engaged [illegible] on board, and will meet with despatch [illegible] part, for balance of freight or passenger[s apply] opposite St. Peters street, or to WOOD & [SIMMONS]
jan 24 22 [Poydras st.]